

<p>République Française Département du Gard Arrondissement de Nîmes</p> <p>Nombre de membres en exercice : 11</p> <p>Nombre de membres présents 8</p> <p>Nombre de membres absents excusés représentés : 1</p> <p>Date de la convocation : 07 Novembre 2025</p> <p>OBJET : 2025-36</p> <p>Demande de subvention 2026 C.F.P.P.A CD - Résidence Autonomie</p>	<p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL DE MARGUERITTES</u></p> <p><u>SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025</u></p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Président du C.C.A.S</p> <p><u>Membres présents</u> : Mmes, Patricia POUBLANC, Laila ACHKAR, Danielle CHOUCHAN, Joëlle HUYNH, Marlène JAFFIOL, Martine REARD, M. Stéphane MODAT</p> <p><u>Membres absents représentés</u> : Mme Marie-Thérèse MIMOUN</p> <p><u>Membres absents</u> : Mme Marie RAMJANALY, Mr Denis CANTIER,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Sonia SIDOBRE</p>
--	---

La Caisse Nationale Solidarité Autonomie a délégué aux Départements une enveloppe spécifique dédiée au « Forfait autonomie ».

Dans le département, l'enveloppe est mobilisable pour les orientations et objectifs du programme coordonné de financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte de l'Autonomie du GARD.

Un des objectifs est de soutenir tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie mises en œuvre par une résidence autonomie, au profit de ses résidents et, le cas échéant, de personnes extérieures, par la rémunération de personnels, le recours à des professionnels ou à des jeunes en service civique.

Le CCAS, au regard des axes de travail et des objectifs ainsi définis souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dynamique amorcée autour de la prévention de la perte d'autonomie des résidents suite à l'élaboration du projet d'établissement de la structure.

Les actions présentées pour l'année 2026 correspondent aux 6 objectifs proposés dans le cadre du programme du CFPPA :

- 1 - Accompagner l'expression et soutenir la continuité du pouvoir d'agir,
- 2 – Promouvoir la santé,
- 3 - Lutter contre l'isolement à domicile comme en établissement,
- 4 – Faciliter la montée en compétence dans le domaine du numérique,
- 5 – Relever le défi de la mobilité,
- 6 – Promouvoir, accompagner et faciliter l'autonomie.

• **Montant de la subvention demandée pour l'année 2026 : 22 336 ,00 €**

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- D'approuver le projet de déposer une demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte de l'Autonomie du GARD,
- De donner pouvoir au Président afin de l'habiliter à engager la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.



Le President du CCAS
Rémi NICOLAS